

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 3 avril 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

Absent : M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

CE-2019-369-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-370-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2019-371-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 MARS 2019

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 mars 2019, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

CE-2019-372-DEC FORUM DES INNOVATIONS CULTURELLES 2019 / 12 AVRIL 2019

ATTENDU QUE M. Yan Maisonneuve est vice-président de la commission spéciale sur la transformation organisationnelle ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite établir un comité Ville intelligente ;

ATTENDU QUE M. Maisonneuve a reçu une invitation afin de participer au Forum des innovations culturelles 2019 dans le cadre de la conférence Québec numérique, le 12 avril 2019 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Yan Maisonneuve à participer au Forum des innovations culturelles 2019 dans le cadre de la conférence Québec numérique qui se tiendra à Québec le 12 avril 2019. Que les frais afférents à ce forum, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2019-373-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- a) de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 3 avril 2019.

CE-2019-374-DEC CLASSIFICATION / DIRECTEUR DU GÉNIE ET ENVIRONNEMENT / DIRECTEUR DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU les révisions des descriptions de tâches, les analyses comparatives interne et externe ainsi que les explications fournies, les membres de la commission adoptent la recommandation suivante ;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-04-03/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que la classification des postes des directeurs suivants soit révisée comme suit ;

- Directeur du génie et environnement : de la classe 10 à la classe 12;
- Directeur du greffe et affaires juridiques : de la classe 10 à la classe 12.

CE-2019-375-REC AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE / 6383424 CANADA INC. (MORGUARD) / PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES / RUE YVES-BLAIS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-853-DEC, adoptée le 11 juillet 2017, mandatant le comité de coordination au développement municipal (CCDM) pour travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur pour le prolongement de la rue Yves-Blais en vertu de la Convention de réalisation du projet de La Croisée urbaine;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 070-02-2019 autorisant le plan d'ensemble sur le site de La Croisée urbaine selon les plans réalisés par la firme Fahey & Associés et ACDF architecture révisés le 18 janvier 2017;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a délivré le certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-285-DEC mandatant la Direction du greffe et affaires juridiques à rédiger le protocole d'entente autorisant le promoteur à effectuer les travaux sur la propriété de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le protocole d'entente autorisant ladite société à effectuer des travaux sur la propriété de la Ville de Terrebonne a été accepté et signé par la société 6383424 Canada inc. (Morguard);

ATTENDU la réception de la lettre de garantie au montant de 6 819 644\$ ainsi que du dépôt de garantie au montant de 549 759,45\$ incluant la contribution au fonds de l'arbre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 25 mars 2019, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente, et tous autres documents pertinents, à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la société 6383424 Canada inc. relativement aux travaux de la rue Yves-Blais.

Que la société 6383424 Canada inc. (Morguard), sous la supervision de la Direction du génie et environnement, soit et est autorisée à réaliser les travaux conformément aux documents suivants :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

Que l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises tant au niveau municipal qu'à tous les autres paliers gouvernementaux.

**CE-2019-376-DEC NOMINATION / PRÉSIDENT / COMITÉ DE
RETRAITE / COLS BLANCS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-187-DEC, adoptée le 20 février 2019, désignant les membres votants représentants des comités de retraite la Ville de Terrebonne ainsi que de leurs présidents pour les cinq (5) régimes complémentaires de retraite des employés (policiers, cadres, cols bleus, cols blancs et pompiers) et celui (1) de la RAIM-MRC Les Moulins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la composition du comité de retraite des cols blancs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 29 mars 2019, que le comité exécutif autorise la nomination de M. Sylvain Dufresne, directeur de l'incendie et de la sécurité civile, en remplacement de M. Jacques Bonin, chef de service, administration et contrôle budgétaire, à la Direction de l'entretien du territoire, sur le comité de retraite des cols blancs.

**CE-2019-377-REC RENOUVELLEMENT DE RÉSERVE FONCIÈRE /
GOLF LE BOISÉ / LES IMMEUBLES DES
MOULINS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 44-02-2017, adoptée le 13 février 2017, afin de décréter l'imposition d'une réserve foncière pour des fins d'espace vert sur le lot 3 264 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU QUE la firme Deveau avocats fut mandatée pour la préparation et la publication d'un avis d'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques d'espace vert à l'encontre dudit lot prenant fin le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE ledit avis a été publié le 5 mai 2017 sous le numéro 23 051 500 au Registre foncier du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin que l'avis de renouvellement puisse être renouvelé;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 2 avril 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le renouvellement de l'avis d'imposition de

réserve foncière à l'encontre du lot 3 264 502 du cadastre du Québec pour une période additionnelle de deux (2) ans.

Que la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit et est mandatée pour la préparation et la publication du renouvellement de l'avis d'imposition de réserve foncière pour fins publiques.

**CE-2019-378-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
CRÉDITS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 384 908,08\$ préparée le 28 mars 2019 ;
- b) la liste des crédits du fonds d'administration au montant de -755,39\$ préparée le 28 mars 2019 ;
- c) les listes des chèques émis du fonds d'administration aux montants de 5 319 217,16\$ et 24 797,65\$ préparées le 1^{er} avril 2019.

**CE-2019-379-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 129 469,93\$ préparée le 27 mars 2019.

**CE-2019-380-REC LETTRE D'ENTENTE 2018-04 / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
BIELT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. sont liées par une convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU l'entente de cinq (5) années signée entre les villes de Laval et de Terrebonne pour la mise en place du Bureau d'intégrité et d'éthique Laval/Terrebonne (BIELT) ;

ATTENDU QU'un poste de sergent détective doit être assigné en permanence au BIELT ;

ATTENDU QU'un poste de sergent détective régulier doit être créé pour maintenir les effectifs à la section des enquêtes de la Direction de la Police ;

ATTENDU QUE les parties ont convenues d'une lettre d'entente (2018-04) afin de préciser les différentes modalités relatives à cette création de poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la police du 1^{er} octobre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2018-04 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'assignation d'un sergent détective au BIELT et la création d'un poste de sergent détective régulier.

CE-2019-381-DEC ÉVALUATION / CLASSIFICATION DES FONCTIONS CADRES / DIRECTIONS DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU la mise à jour des descriptions de fonctions du directeur du greffe et affaires juridiques et du directeur du génie et environnement suite à leurs départs ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude desdites fonctions et qu'il recommande pour ces postes le classement suivant, à savoir :

Titre	Direction	Classe	
		avant	après
Directeur	greffe et affaires juridiques	10	12
Directeur	génie et environnement	10	12

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

CE-2019-382-DEC CONGÉDIEMENT / BLE-20190408-ML

ATTENDU QU'un employé a fait retentir une sirène à air directement dans l'oreille d'un contremaître, et ce, à trois (3) reprises, résultant pour ce contremaître des conséquences physiques importantes et qu'il aura fallu l'intervention d'un policier pour retirer la sirène ;

ATTENDU QUE l'employé a répété les mêmes gestes avec un second contremaître, mais cette fois, sans succès ;

ATTENDU QUE ce comportement constitue une atteinte grave à l'intégrité physique au sens de l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne qui garantit le droit de tout individu à l'intégrité et à la liberté de sa personne. Qui plus est, ce sont des gestes de violence et d'intimidation, soit des manquements extrêmement graves et qui n'ont pas leur place dans un milieu de travail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 3 avril 2019, que le comité exécutif entérine le congédiement dans le dossier BLE-20190408-ML.

CE-2019-383-DEC ENTENTE DE PARTENARIAT / SERVICE DE POLICE DE TERREBONNE / PRODUCTIONS PIXCOM INC.

ATTENDU QUE la société Productions Pixcom inc. a approché la Direction de la police pour un projet de production télévisuelle sur les activités quotidiennes des différentes sections du service ;

ATTENDU QUE le projet est de dix (10) épisodes de trente (30) minutes sur une chaîne à déterminer pour le « grand public » ;

ATTENDU QUE le tournage s'échelonnait sur une période de trois (3) à six (6) mois pour un nombre de jours de tournage se situant entre vingt-cinq (25) et quarante (40) jours ;

ATTENDU QUE la société Productions Pixcom inc. a produit plusieurs séries du même genre au cours des dernières années et a reçu plusieurs prix et distinctions pour ses différentes productions ;

ATTENDU QUE la société a de l'expérience dans le domaine policier et produit actuellement la série « Huissiers » et a produit la série « SQ » ;

ATTENDU QUE la société a ciblé la Direction de la police de Terrebonne puisqu'elle recherche un service de police à l'extérieur de Montréal et est intéressée par la diversité du territoire de Terrebonne, le taux d'occupation élevé (nombre d'appels) et la réputation enviable du service ;

ATTENDU QUE ce partenariat est intéressant due à la réputation et le professionnalisme de la société Pixcom et son expérience dans le domaine policier ;

ATTENDU le plan de mobilisation du personnel, mis en place en mars 2019, basé sur trois (3) axes soit la communication, l'implication et la valorisation de la fonction policière, la Direction de la police est convaincue de l'impact positif de ce projet auprès de la communauté et de son personnel ;

ATTENDU QUE cette production ne génèrera aucuns frais pour la Direction de la police que ce soit au niveau matériel ou temps supplémentaire des effectifs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 29 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à aller de l'avant avec le projet « Bienvenue au poste » et à signer l'entente de participation pour et au nom de la ville de Terrebonne.

**CE-2019-384-REC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE FINALE
/ BUREAU D'INTÉGRITÉ ET D'ÉTHIQUE
LAVAL/TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 294-06-2018, adoptée le 19 juin 2018, autorisant la signature de l'entente préalable entre la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne fixant les objectifs d'une entente finale pour la mise en place du Bureau d'intégrité et d'éthique Laval / Terrebonne.

ATTENDU QUE cette entente préalable a été signée le 20 juin 2018 ;

ATTENDU QUE l'entente finale a été rédigée suite aux discussions entre les deux (2) parties et l'autorisation de mise en commun des ressources par le ministère de la Sécurité publique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 28 mars 2019, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente finale entre la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne fixant les paramètres et la mise en place du Bureau d'intégrité et d'éthique Laval / Terrebonne.

CE-2019-385-DEC NOMINATION / POMPIER PERMANENT

ATTENDU QUE le pompier Richard Crevier, pompier permanent, prendra sa retraite et libèrera un poste de pompier permanent à compter du 21 avril 2019 ;

ATTENDU les effectifs déterminés à l'article 11.1 et à l'annexe IV de la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101;

ATTENDU QU'un poste de pompier permanent devient vacant et que le concours INC 2019-06 a été ouvert pour pallier ce poste;

ATTENDU QUE le pompier à temps partiel Kevin Mercier-Nolin a postulé pour le poste et qu'il est le pompier à temps partiel qui possède le plus d'ancienneté, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie et de la Direction des ressources humaines du 19 mars 2019, que le comité exécutif entérine la nomination du pompier à temps partiel M. Kevin Mercier-Nolin au poste de pompier permanent à compter du 6 mai 2019.

CE-2019-386-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER / RUE THÉRÈSE-CASGRAIN (SEUIL ET TRAVERSE) / RUE MARIE-GÉRIN-LAJOIE (TRAVERSE)

ATTENDU la construction de la rue Thérèse-Casgrain et des traverses de cours d'eau sur les rues Thérèse-Casgrain et Marie-Gérin-Lajoie;

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-745-DEC approuvant le guide de Design distinctif comme référence aux projets de développement dans Urbanova;

ATTENDU QUE le concept de Design urbain d'Urbanova prévoit l'aménagement d'un seuil de voisinage et l'aménagement des traverses de cours d'eau;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le promoteur Développement Alta Vista inc. se sont entendus, le 13 avril 2017, sur la répartition des travaux à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la rue Thérèse Casgrain (seuil et traverse de cours d'eau) et de la traverse de cours d'eau Marie-Gérin-Lajoie;

ATTENDU QUE les travaux que le promoteur doit réaliser seront terminés à la fin du printemps 2019 et qu'il y a lieu que la Ville complète les travaux prévus selon l'entente;

ATTENDU QUE le service de l'aménagement paysager a supervisé la production de plans et devis pour les travaux qu'elle s'est engagée à réaliser en vertu de l'entente;

ATTENDU QUE les aménagements respectent, dans leur intégralité, l'esprit du concept de Design distinctif d'Urbanova;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 22 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour les « **travaux d'aménagement paysager de la rue Thérèse-Casgrain (seuil et traverse) et de la rue Marie-Gérin-Lajoie (traverse)** ». (règlement 530)

CE-2019-387-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / FOURNITURE DE PRODUITS DE SIGNALISATION

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire désire procéder, dans le cadre de ses activités, à un appel d'offres public pour la fourniture de

produits de signalisation pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 11 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la « **fourniture de produits de signalisation pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) d'options de renouvellement** ».

**CE-2019-388-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉNEIGEMENT DE LA CHAUSSÉE, TROTTOIRS
ET LIENS PIÉTONS / ZONES 1, 2 ET 3 / SAISON
2019-2020 À SAISON 2023-2024 / CONTRAT DE
CINQ (5) ANNÉES FERMES**

ATTENDU QUE les contrats de déneigement suivants arrivent à échéance en avril 2019, soient :

SA17-9053 Zone 1 ;
SA14-9035 Zone 2 ;
SA14-9043 Zone 3 ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à un appel d'offres public pour le déneigement de ses rues et qu'il est approprié de regrouper ces différents contrats en un seul appel d'offres public réparti en trois (3) lots distincts;

ATTENDU QUE toutes les zones ont été modifiées afin de les répartir de manière plus équitable et d'améliorer le niveau de service offert aux citoyens;

ATTENDU QUE le nouveau devis de déneigement tient compte des attentes exprimées par les élus, des nouvelles pratiques de déneigement, des nouvelles règles d'urbanisme ainsi que des changements climatiques;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le « **déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétons zones 1, 2 et 3 - saison 2019-2020 à saison 2023-2024 pour un contrat de cinq (5) années fermes** ».

**CE-2019-389-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture d'abat-poussière (SA16-9021) arrive à échéance au mois d'avril 2019;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit procéder, dans le cadre de ses activités, à un appel d'offres public pour la fourniture d'abat-poussière pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la « **fourniture d'abat-poussière pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2019-390-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE RÉSEAU
D'ÉGOUTS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-338-DEC, adoptée le 28 mars 2019, acceptant la soumission de la société St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture de pièces pour le réseau d'égout pour un contrat d'un (1) an au montant de 55 611,92\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA18-9018) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA18-9018 pour la fourniture de pièces pour le réseau d'égout arrive à échéance le 9 juin 2019 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 7 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 61 272,07\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 20 mars 2019, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 10 juin 2019, la soumission pour la fourniture de pièces pour le réseau d'égout avec la société **ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.** au montant de 53 291,64\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0122 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-391-REC AUTORISATION / SIGNATURE / CONVENTION /
PLAN DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉ (PMVI –
HYDRO-QUÉBEC) / LIGNE 735 KV
CHAMOUCHOANE-BOUT DE L'ÎLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de la société Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne Ligne 735 kV Chamouchouane-Bout de l'Île sur son territoire;

ATTENDU QUE le PMVI a été mis en place par la société Hydro-Québec afin de contribuer au développement des collectivités qui accueillent de nouvelles installations électriques;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins s'est vu allouer par la société Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 887 400\$ et que les organismes admissibles de la MRC Les Moulins se sont entendus pour la partager comme suit :

- Ville de Mascouche : 335 600\$;
- Ville de Terrebonne : 551 800\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été informée par la société Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du PMVI;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire adhérer au PMVI et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'engage à soumettre à la société Hydro-Québec, pour approbation, une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à la société Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

ATTENDU QUE la Direction du génie et environnement de la Ville de Terrebonne recommande d'utiliser la somme allouée pour le projet de mise en valeur du parc de conservation du Ruisseau de Feu;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 25 mars 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la Ville de Terrebonne à adhérer au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de la société Hydro-Québec et de déposer une fiche d'initiative pour le projet de mise en valeur du parc de conservation du Ruisseau de Feu.

Que le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une convention à cet effet avec la société Hydro-Québec et tout autre document pertinent.

Qu'une demande soit faite à la société Hydro-Québec afin qu'elle verse à la Ville de Terrebonne la somme de 551 800\$ pour la réalisation du projet identifié ci-dessus.

Que M. Marc Léger, ing., directeur par intérim du génie et environnement, soit et est mandaté pour représenter la Ville aux fins de l'application du présent projet.

CE-2019-392-REC GUIDE / PROJET PILOTE / ASSEMBLÉES DE QUARTIER

ATTENDU QUE l'ensemble des élu(e)s ont exprimé le souhait d'implanter une mesure permettant d'améliorer la participation citoyenne à Terrebonne;

ATTENDU QUE le concept d'assemblées de quartier, tel que défini dans le Guide rédigé à cet effet, permet une approche souple et adaptée à la situation actuelle de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'implantation de cette instance est un projet pilote qui sera évalué en décembre 2020;

ATTENDU QUE le concept pourra donc être bonifié au terme de cette première expérience, d'ici décembre 2020;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des relations avec les citoyens et des communications, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du concept d'Assemblées de quartier tel que défini dans le document « Assemblées de quartier – Guide du projet pilote » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le comité exécutif recommande au conseil le déploiement des assemblées de quartier, jusqu'en décembre 2020, tel que défini dans le document Assemblée de quartier – Guide du projet pilote.

CE-2019-393-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h21.

Président

Assistant-secrétaire